

DEPOT ET RETRAIT DES LICENCES



(Rallyes et Rallyes Sprint)

Epreuve

Date

Club

VOITURE n°

Ce document **DOIT** être remis à Mr/Mme :

- en cours de journée (si abandon)
- ou
- à l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée (en fin de course)

Attention :

Que vous soyez porteur d'une licence annuelle ou d'un « Titre de Participation », vous avez l'obligation de rentrer le présent document pour récupérer vos licences (au plus tard, 1h après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée).

Les licences non réclamées endéans ce délai seront transmises au secrétariat de l'ASAF et ne seront restituées qu'après paiement d'une amende, pour frais administratifs, de 10 € par licence.

En cas d'abandon, le véhicule DEVRA, dans tous les cas, être présenté au représentant de la Commission Technique, lequel complètera le cadre "abandon".

En cas de sortie de route, même bénigne, une déclaration d'accident devra également être rédigée, sous peine de mise hors course, de mise hors championnat et d'application d'une amende automatique de 100€.

Voir Ch. I Art. 1.8.2 - Ch. 3 - Ch. VI Art 2.5 et 2.6 - Ch. VII G Art 1.1.9 des Prescriptions Sportives

RECU DES CONCURRENTS

Licence N° Licence N° Le/...../.....

SI ABANDON ► VERIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES + DECLARATION D'ACCIDENT

Le concurrent s'est présenté aux VT après sortie de route ou problème mécanique,
le/...../....., àh

Résultat : * **OK** **NON OK**

Signature CT :

ATTENTION : si sortie de route lourde (avec impact, tonneau...) : **obligation** de se faire examiner par le médecin de l'épreuve.

Case à compléter pour récupérer les licences.

Je, soussigné(e),

pilote copilote représentant(e) *

déclare sur l'honneur ne pas avoir subi de sortie de route
 avoir subi une sortie de route et joindre à la présente ma déclaration d'accident

et déclare, également, avoir reçu en retour les 2 licences ci-dessus ce / / 20.. à h.....

Signature :

* à cocher